



# Un moyen efficace de renforcer la cohésion familiale

La philanthropie permet de transmettre des valeurs ou d'honorer un disparu

Et si la philanthropie était avant tout une histoire de famille et de transmission ? La plupart des fondations reposent sur une histoire familiale forte, avec des valeurs à préserver et un patrimoine à partager. Sur le plan juridique, une fondation familiale implique l'abandon irrévocable par le fondateur d'une partie de son patrimoine ou de ses revenus au profit de l'intérêt général. Selon une étude de l'Essec, il en existerait 350 en France, soit 10 % des fondations. Mais le nombre de projets à caractère familial est beaucoup plus vaste, puisque la création de nombreux fonds de dotation obéit à cette logique.

C'est le cas de Jean-Pascal Archimbaud, qui a créé sa structure en septembre 2016. Héritier d'une entreprise œuvrant dans le bois depuis plusieurs générations, il résume ainsi son engagement : « Dans l'industrie du bois, on réfléchit à long terme, au rythme de la coupe des arbres. Que deviendra ma société dans trente ou quarante ans ? L'avenir d'une entreprise, ce n'est pas seulement transmettre sa valeur financière, mais aussi et surtout son capital humain et immatériel. » Son père et son grand-père étant nés enfants uniques, comme lui, l'entreprise « n'a jamais eu de problème de succession ». Mais lui a trois enfants, et une entreprise ne se divise pas en trois.

En observant ce qui se passe au Danemark, en Suède, en Allemagne ou en Autriche, M. Archimbaud s'aperçoit que des entrepri-

ses se transmettent et prospèrent par l'intermédiaire de fonds de dotation ou de fonds actionnaires. « Créer, développer, je savais le faire, mais transmettre est difficile en France, où il faut prendre en compte le droit successoral qui privilégie les héritiers, mais restreint les possibilités d'action », constate-t-il. Ses trois enfants ont des profils différents, mais ils s'entendent bien. Pour l'aîné, géographe de 33 ans, l'argent n'est pas une priorité. Sa fille est architecte, et son autre fils, qui a lancé une start-up dans le secteur du bois, rêve d'algorithmes et de forêts. Toute la famille se retrouve autour d'une idée-force : l'exploitation raisonnée du capital végétal est un enjeu crucial pour l'avenir.

## Un long cheminement

BNP Paribas lui fait rencontrer une batterie d'experts, notamment ceux de la société de conseil Prophyl et du cabinet d'avocats de Xavier Delsol. Ce dernier prévient l'entrepreneur : « Les enfants doivent porter le projet. » Autrement dit, accepter un coup de rabet sur l'héritage. Et les salariés doivent aussi être impliqués, surtout les jeunes cadres appelés à prendre la relève. Ce long cheminement aboutit à la création du Fonds Archimbaud pour l'homme et la forêt. Progressivement, le capital est cédé à la structure : 10 % aujourd'hui et jusqu'à 66 % à terme. Dans le montage, les trois enfants conservent 24 % des parts. A l'avenir, ils pourront décider de rester actionnaires ou de céder leurs actions à la fondation.

Autre histoire familiale emblématique, la Fondation Araok (« en avant » en breton) a été fondée en 2005 par le couple Sabine et Geoffroy de Bézieux, après la vente de The Phone House, le distributeur de téléphones portables que l'homme d'affaires avait créé en 1996. Son action porte principalement sur des projets d'éducation en France. La fondation

**« L'avenir d'une entreprise, c'est de transmettre son capital humain et immatériel »**

JEAN-PASCAL ARCHIMBAUD  
président d'Archimbaud

œuvre pour l'avenir des jeunes en difficulté en aidant des associations de terrain, notamment les Apprentis d'Auteuil. Elle aide également des associations à l'étranger, en Afrique subsaharienne ou au Moyen-Orient. Depuis sa création, la fondation Araok a ainsi soutenu une trentaine de projets portés par près de 40 associations, pour 940 000 euros.

Le devoir de mémoire peut aussi être un moteur puissant, comme en témoigne la Fondation Marie-José Chérioux, qui a fait de la lutte contre le sida son cheval de

bataille. Philippe Chérioux, 60 ans, raconte : « La fondation a été créée par mon père en mémoire de ma mère, décédée du sida à la suite d'une transfusion sanguine. J'ai voulu poursuivre ce geste d'amour, tout comme mes enfants. Nous vivons avec les valeurs de solidarité que mon père a voulu nous transmettre. » La lutte contre le sida ayant beaucoup progressé, l'action de la fondation a été recentrée sur l'aide aux plus démunis. Depuis 1983, elle a distribué 1,65 million d'euros à 5 000 personnes. La générosité est une longue tradition chez les Chérioux puisque le grand-père Adolphe avait créé au début du XX<sup>e</sup> siècle un établissement pour secourir les filles mères, les enfants orphelins et les veuves de guerre.

Plus récemment, la Fondation Valentin Ribet est née à la suite du tragique attentat terroriste au Bataclan, le 13 novembre 2015, qui a coûté la vie à une centaine de personnes, dont Valentin. Son père, Olivier Ribet, dirige la fondation avec sa famille et l'ex-compagne de son fils. « Valentin faisait du partage culturel une priorité, avec l'ambition d'apporter cette aide aux plus démunis, dans les prisons et les banlieues, explique M. Ribet. Nous poursuivons sa volonté. Nos moyens ne sont pas très importants, mais ils sont mobilisés vers l'essentiel. » Tous ces témoins s'affirment : porter une idée et la financer seul est impossible. Un projet philanthropique se conçoit avant tout comme une aventure collective. ■

PA. LE.

« La frontière entre le premier, qui relève plutôt du domaine privé, et le second, proche des services publics, comme l'air et l'eau, par exemple, tend à s'estomper », constate Jean-Manuel Kupiec, directeur général adjoint de l'Ocirp (qui regroupe plusieurs groupes de protection sociale), dont la fondation cible les orphelins. Un constat partagé par Axelle Davezac, directrice de la Fondation de France, qui résume : « La démarche des fondations est désintéressée, sans retour, sans bénéfice direct et indirect dans ses actions. »

Si la générosité en version « grand-père » appartient désormais au passé, le rôle des particuliers reste essentiel. Malgré la crise, leur générosité ne faiblit pas. En 2015, les Français ont donné entre 4,4 et 4,6 milliards d'euros, un montant en hausse de 4 %. Fait rassurant, les jeunes (moins de 30 ans) sont de plus en plus nombreux à donner. Nos gouvernements ont compris l'importance d'accompagner le mouvement, puisqu'ils accordent une réduction fiscale à ceux qui donnent.

Dans le monde des fondations, les frontières deviennent poreuses entre particuliers et entreprises, qui partagent le même sentiment d'urgence. Si l'on ne meurt plus de la tuberculose en France, d'autres fléaux imposent de nouveaux combats. Par exemple, la Fondation Falret, abritée par la Fondation Notre Dame, lutte pour les personnes en souffrance psychique. « Un Français sur cinq est concerné par un trouble de la santé mentale. Nous accompagnons chaque année 3 000 personnes dans cette situation », explique Annick Hennion, sa directrice. Souvent, c'est lorsqu'un proche est touché par une maladie ou un accident de la vie que le destin bascule et que les vocations naissent. Mais pas seulement. Pour aider les particuliers à choisir leur cause, à la structurer, BNP Paribas a créé il y a dix ans un département de conseil en philanthropie individuelle. Une initiative qui, depuis, a été imitée par d'autres banques privées. Une façon pour elles d'améliorer leur image et, surtout, de fidéliser leur clientèle fortunée.

Ce volontarisme des banques privées a accéléré la professionnalisation du sec-

## Les chiffres

**2 226 fonds de dotation** et 2 320 fondations étaient recensés fin 2016.

**630 fondations reconnues d'utilité publique (FRUP)** sont accessibles aux fortes dotations.

**22 milliards d'euros**, ce sont les actifs des fondations. Chaque année, elles consacrent 1,7 milliard d'euros à des œuvres à vocation sociale.

**820 fondations** sont abritées par la Fondation de France.

**Entre 4,4 et 4,6 milliards d'euros** : c'est le montant des dons des Français en 2015 (+ 4 %). Seulement 2,5 milliards d'euros ont été déclarés au fisc, avec un montant moyen déclaré de 463 euros.

Sources : Essec, Recherches & solidarités, Centre français des fonds et fondations

teur. La recherche d'efficacité touche désormais tous les acteurs, en particulier ceux qui œuvrent dans la collecte de fonds, un marché fort concurrentiel. Mais alors qu'une part importante des dons provient des contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), Emmanuel Macron veut recentrer cette taxe sur l'immobilier. Ce virage aura-t-il des conséquences sur la petite et la grande philanthropie ? Possible, mais il est trop tôt pour l'affirmer. Il faudra attendre les élections législatives et la prochaine loi de finances pour en savoir plus. Au moment où notre tissu social semble si fragile, il serait cependant souhaitable de ne pas casser l'élan de la philanthropie « à la française ». ■

PATRICK LELONG ET JÉRÔME PORIER

## « En dix ans, le secteur s'est énormément professionnalisé »

Coprésidente de BNP Paribas Wealth Management, Sofia Merlo constate l'émergence d'une nouvelle génération de philanthropes

BNP Paribas Wealth Management est la première banque française à avoir créé un département de conseil philanthropique. Sa coprésidente, Sofia Merlo, revient sur les évolutions du secteur.

**Vous fêtez le 6 juin à l'Opéra Garnier les dix ans de votre Prix de la philanthropie individuelle.**

**La France est-elle en train de prendre le virage du « charity business » à l'américaine ?**

Non, c'est de la pure philanthropie, sans calcul de retour. Il s'agit de mettre en réseau les philanthropes du monde entier et de récompenser les causes qu'ils défendent. Ils se mettent rarement en avant. En 2016, notre jury avait choisi de récompenser deux personnes plutôt discrètes. Pour le Grand Prix, qui prend en compte l'ensemble d'une démarche, il s'agit d'Edward Scott, qui a fait fortune dans l'informatique et œuvre désormais pour la santé et contre la pauvreté, avec des actions contre la tuberculose et le paludisme. Pour le Prix spécial, le lauréat de l'an dernier était Yann Borgstedt, un Suisse qui se bat pour l'éducation des filles et des femmes, en particulier en Afghanistan, au Brésil et en Inde. Son organisation a reçu un prix de 50 000 dollars. Depuis dix ans, 18 lauréats ont ainsi été récompensés, et 11 seront présents pour fêter cet anniversaire. Le jury sera présidé par la première lauréate de 2008,

Amina Slaoui, présidente de l'AMH, une association qui s'occupe de l'insertion sociale des défavorisés et des handicapés physiques au Maroc. Ce prix est aussi le reflet de notre activité et de notre implantation géographique, puisque nous accompagnons les philanthropes dans le monde grâce à nos équipes dédiées en Europe, en Asie et aux États-Unis.

**Le monde de la philanthropie a-t-il beaucoup changé en dix ans ?**

Le secteur s'est énormément professionnalisé et les philanthropes ont rajeuni. On constate l'émergence d'une nouvelle génération de « philanthropes entrepreneurs ». Ils veulent donner, mais surtout agir pour que les bénéficiaires de leur action deviennent autonomes et autosuffisants, à la manière du proverbe chinois affirmant qu'il ne suffit pas de donner un poisson à celui qui a faim, mais aussi et surtout une canne à pêche... La nouvelle génération de philanthropes considère l'entrepreneuriat social comme la solution la plus durable pour avoir un impact positif sur la société. Ils ont aussi une approche plus globale et collaborative... C'est ce qui nous conduit à faire évoluer nos pratiques. Nous avons créé la Fondation de l'Orangerie en 2008 avec pour objectif de sélectionner des projets intéressants, davantage en donateur qu'en philanthrope. A l'époque, les ONG et les associations caritatives étaient loin du professionnalisme

qu'elles ont atteint. Aujourd'hui, le monde du don et de la philanthropie est mieux encadré. C'est pourquoi notre rôle a évolué vers le conseil. Par exemple, nous aidons les philanthropes à choisir l'ONG qui répond exactement à la cause qu'ils veulent défendre.

**Quels conseils donnez-vous à ceux qui veulent lancer un projet philanthropique ?**

Tout d'abord, on les écoute. Ensuite, tout dépend s'ils veulent s'impliquer directement ou déléguer ; s'ils ont bien identifié la cause qu'ils veulent défendre ou s'ils la cherchent encore... Pour les aider dans leur choix, nous leur faisons rencontrer les experts dans les domaines économique, fiscal et notarial. Nous n'avons rien à vendre, nous ne préconisons pas de produits, nous nous contentons d'apporter des conseils, qui sont au demeurant gratuits pour nos clients. C'est cette expertise que l'on vient chercher chez nous. Le conseil en philanthropie fait partie intégrante de notre volonté d'accompagner nos clients sur plusieurs générations et intègre notre dispositif et notre engagement aux côtés des entrepreneurs. Attention, ce sont les projets de nos philanthropes que nous accompagnons, pas ceux de la banque. En cela, notre action est différente de la Fondation BNP Paribas, qui a ses propres objectifs. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PA. LE.